

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**25 OCTOBRE 2021**

L'an Deux Mille Vingt et Un le 25 Octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des obligations dues à la crise sanitaire, après convocation légale du 20/10/2021, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Olivier RAZUREL, Jacqueline RODEANO, Dorothee CHABAUD, Juvénal TURPIN, Philippe HELLEGOUARCH

Absents excusés ayant donné procuration :

Isabelle MEUNIER à René BOCCARD

Christophe GRISARD à Marie Christine CHAPEL

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Convention déneigement 2021/ 2022

Fait part à l'assemblée, comme pour les années précédentes, que pour pallier à une éventuelle indisponibilité ou congés de l'employé communal, il convient, de prévoir le travail de déneigement indispensable à réaliser compte tenu de la période hivernale qui arrive et ce d'autant plus que la conduite du tracteur muni d'une lame et d'un ensemble de salage suit une réglementation précise. Après étude de la réglementation et réflexion, Mme le Maire, afin d'anticiper, propose de passer une convention pour l'année 2021/2022 dans ce sens auprès de M. Christophe Grisard, exploitant agricole sur la commune, qui serait d'accord pour prendre en charge ces travaux de déneigement et salage dans le cas où l'employé communal serait absent, afin de dépanner la commune et rendre ce service indispensable à l'ensemble de ses habitants. Dans ce cas, la commune mettrait à disposition les matériels communaux nécessaires, à savoir le tracteur, la lame et la saleuse et dit que ces travaux seraient rémunérés contre facturation. Après examen, accord à l'unanimité du conseil municipal.

3/Renouvellement contrat du copieur imprimante

Madame le Maire, fait part à l'assemblée que le contrat de location maintenance du copieur imprimante du secrétariat arrive à expiration et qu'il convient de se prononcer quant à son renouvellement et pour ce faire donne connaissance d'une proposition de la société MBI, en partenariat avec la société GRENKE pour la location d'un nouveau copieur KONICA nouvelle génération plus performant et adapté aux exigences actuelles de la bureautique et informatique pour un tarif équivalent et même légèrement inférieur, toujours de quatre ans, comprenant le loyer, la maintenance et les consommables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du renouvellement pour quatre ans de la location du nouveau copieur KONICA C250i aux conditions présentées, à savoir une location de copieur de 148 € HT par mois auprès de la société GRENKE partenaire de la société MBI et du renouvellement du contrat de maintenance et consommables « Premium MBI » au tarif de 0,0100 € HT les 1 700 copies noires et 0,1100 € HT les 690 copies couleurs, pour quatre ans également auprès de la société MBI de Tossiat(Ain), ce renouvellement de location du matériel actuel permettant une économie annuelle de 55.32 € HT ainsi que les frais d'une ligne fax devenue obsolète, de 350 €.

#### 4/ CCCAS Colis des aînés

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la décision des membres du CCAS réunis dernièrement de proposer, comme l'an passé, des colis aux aînés de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales, à la place du traditionnel repas. En effet, les contraintes liées à la crise sanitaire et l'instauration du pass sanitaire sont trop grandes pour cette réunion annuelle qui se veut d'abord conviviale. Après examen, le conseil valide, à l'unanimité, la proposition des membres du CCAS d'offrir encore cette année des colis qui seront pris comme l'an passé auprès de la société Pierre CHAMPION de SARLAT, des coffrets à la pharmacie MEYGRET de Jujurieux ainsi que des ballotins pris aux Gourmandises de Nano.

#### 5/ Informations et questions diverses

Mme la Maire rappelle la panne électrique de jeudi passé, due à la chute d'arbres sur la ligne très haute tension près de la station de pompage. Remercie notre employé communal pour son investissement et sa réactivité depuis tôt le matin jusqu'à tard le soir durant cette période.

Mme la Maire rappelle les travaux de réfection des chemins effectués par la commune dans les secteurs de Poncieux, Chatillon de Cornelle et Boyeux. Travaux réalisés par notre employé, réduisant significativement les coûts à un montant global de 3 830€.

Noël approchant, les sapins seront bientôt commandés comme habituellement ainsi que quelques illuminations qui sont à changer.

Un avis favorable est donné au jeune Marco de Chatillon de Cornelle qui a sollicité la mairie afin de pouvoir installer une boîte à livres sous l'abribus. Initiative appréciée.

Il a été constaté à plusieurs reprises que le stationnement Rue Charles Vanel en direction du cimetière, se fait de façon anarchique et gêne la circulation. Cet état de fait avait déjà été constaté l'hiver dernier empêchant le déneigement. Les riverains sont invités à se garer en dehors de la bande de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 H 30

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 26/10/2021  
Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.

